

AGRO REVISION

7, rue Biscornet
75012 Paris
Tél. : 01 43 40 02 32
E-mail : agro.revision@orange.fr

Bureau Sud-Ouest
2, avenue Daniel Brisebois
BP 82256 Auzeville Tolosane
31322 Castanet Tolosan Cedex
Tél. : 05 61 75 42 86
E-mail : agrorevision.so@orange.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes arrêtés au 31 décembre 2018

VEREXAL

**ZI NORD
4 Rue Adolphe MOHLER
67210 OBERNAI**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé en annexe, paragraphe « Règles et méthodes comptables », page 2, concernant la soumission de l'ensemble des activités aux impôts commerciaux.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration n'étant pas établi à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observations sur la sincérité et la concordance des informations qu'il devrait contenir.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20/06/2019

Pour AGRO REVISION

Chekib KLAI

Commissaire aux Comptes Associé

SA AGRO-REVISION
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Compagnie Régionale de Paris
7 rue Biscornet - 75012 PARIS
Tél. : 01 43 40 02 32

BILAN ACTIF	Brut	Prov./ Amort.	Ex. An N	Ex. An N-1	BILAN PASSIF	Ex. An N	Ex. An N-1
1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement					Capital	952.81	952.81
Autres immobilisations incorporelles	2989.24	2989.24		300.21	Compte de l'exploitant		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Primes d'émission	200908.16	175112.75
(hors biens vivants)					Ecart de réévaluation		
Terrains					Réserves		
Report à nouveau					Report à nouveau		
Aménagements fonciers & amélior. du fonds	8465.60	8465.60			RESULTAT DE L'EXERCICE (- si perte)	44895.31	25795.41
Constructions	21409.51	18937.08	24869.43	34251.53	Subventions d'investissement	21251.41	28992.36
Matériel, install. techniques et outils	360640.27	343257.64	17382.63	16968.56	Provisions réglementées		
Autres immobilisations corporelles	297816.84	259017.77	38799.07	63572.95	TOTAL..... 1	268010.69	330853.33
Immobilisations corporelles en cours					2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Avances et acomptes					Provisions pour risques		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Provisions pour charges	54335.66	53319.29
(biens vivants)					TOTAL..... 2	54335.66	53319.29
Animaux immobilisés					DETTES		
Plankton et végétaux immobilisés					Emprunts et dettes / d'étab. de crédit		
Immobilisations corporelles en cours					Concours et découverts bancaires		
Avances et acomptes					Autres emprunts	61385.42	79407.85
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					Avances et acomptes reçus		
Participations et créances rattachées	401.73		401.73	401.73	Dettes fourn. et comptes rattachés		
Prêts					Dettes fourn. avec convention de t/c		
Autres	1176.00		1176.00	1176.00	Dettes fiscales et sociales	38957.00	60339.35
TOTAL..... 1	885505.19	803076.33	82428.86	116470.98	Dettes sur immob. & comptes rattachés	577.50	1532.55
2. STOCKS					Autres dettes	1004.94	4247.91
Stocks animaux					Produits constatés d'avance	5200.00	5200.00
Stocks approvisionnements et marchandises	33351.90	2100.00	31251.90	32978.08	TOTAL..... 3	107124.86	154725.88
En cours de prod. de biens & avances en c.					Report de conversion de passif		
En-cours de productions de services					TOTAL GENERAL	429531.21	439098.50
Stocks produits	47694.62		47694.62	30808.00			
Avances et acomptes versés							
Clients et comptes rattachés	14024.57		14024.57	4.93			
Autres créances	161784.78		161784.78	18076.10			
Valeurs mobilières de placement				87603.52			
Réservabilités	92346.48		92346.48	153156.89			
Charges constatées d'avance							
TOTAL..... 2	349202.35	2100.00	347102.35	322627.52			
Charges à répartir sur plusieurs années							
Ecart de conversion d'actif							
TOTAL GENERAL	1234707.54	805176.33	429531.21	439098.50			

CHARGES	Ex. An N	Ex. An N-1	PRODUITS	Ex. An N	Ex. An N-1
1. CHARGES D'EXPLOITATION			1. PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	99364.55	139334.97	Ventes de marchandises	161543.16	156282.01
Variation de stock	17191.73	18987.86	Ventes d'animaux	139756.71	173889.15
Achats d'approvisionnements	40006.56	15976.46	Autres productions vendues - Biens	6195.00	5000.00
Variation de stock	11350.75	1770.33	Autres productions vendues - Services		
Achats d'animaux			(Chiffre d'affaires H.T.) = SOUS-TOTAL A :	307494.87	335171.16
Autres achats et charges externes	102956.66	70537.93	dont EXPORTATION :		
Impôts, taxes et versements assimilés	718.19	4486.46			
Rémunérations	207715.20	178783.10	Variation de l'inventaire des animaux reprod.immob		
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	49322.33	49971.97	Variation de l'inventaire		
Dotations aux amortissements et aux provisions	46354.42	46525.71	- Animaux non immobilisés		
- sur immobilisations - dotation aux amortiss.			- En-cours de production de biens		
- sur immobilisations - dotation aux provisions	2976.37	36388.58	- Produits	16836.62	25870.30
- pour risques et charges - dotation aux prov.	5.38	5.00	Production immobilisée		
Autres charges			Production auto-consommée		
TOTAL..... 1	554730.64	524792.35	Indemnités et subventions d'exploitation	20085.99	222811.54
			Reprises sur provisions et transfert de charges	6014.80	277.37
2. CHARGES FINANCIERES			Autres produits	11221.86	10533.42
Dotations financières aux amortissements et prov.			SOUS-TOTAL B	234209.27	207752.03
Intérêts et charges assimilés	91.84	235.89	TOTAL (A + B) . 1	541704.14	542923.19
Charges nettes sur cession de valeurs mobili. de pl.					
TOTAL..... 2	91.84	235.89	2. PRODUITS FINANCIERS		
			Intérêts et produits assimilés	344.97	156.19
3. CHARGES EXCEPTIONNELLES			Produits de valeurs mobilières et participations	19.34	17.27
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			Reprises sur provisions		
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		280.47	Produits nets sur cession de valeurs mobilières		
Autres charges exceptionnelles sur op. de capital			TOTAL..... 2	364.31	173.46
Dotations aux amortissements et provisions			3. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL..... 3		280.47	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	52377.39	
			Produits de cessions d'éléments d'actif		
Participation des salariés	6362.00	3660.00	Autres produits exceptionnels / opérations capital	11636.95	13667.47
Impôts sur les bénéfices			Reprises sur provisions		
TOTAL des CHARGES	551184.48	528968.71	TOTAL..... 3	64014.34	13667.47
BENEFICE	44898.31	25795.41	TOTAL des PRODUITS	606082.79	554764.12
TOTAL GENERAL	606082.79	554764.12	PERTES		
			TOTAL GENERAL	606082.79	554764.12

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
		DU 01/01/2018 AU 31/12/2018	PRODUITES NOTE N°
1	Règles et méthodes comptables	1	
	<u>Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultats</u>		
2	Capital social		N
3	Parts bénéficiaires		N
4	Ecart de réévaluation		N
5	Etats des provisions		N
6	Etats de l'actif immobilisé	2	
7	Etats des amortissements	3	
8	Etats des immo. Incorporelles		N
9	Etats des immo. Financières	4	
10	Stocks et en-cours		N
11	Différence d'évaluation sur éléments fongibles		N
12	Etats des échéances des créances et des dettes	5	
13	Avances aux dirigeants		N
14	Obligations convertibles ou échangeables		N
15	Valeurs mobilières de placement		N
16	Différence d'évaluation sur titres de placement		N
17	Disponibilités	6	
18	Comptes de régularisation		N
19	Primes de remboursement des obligations		N
20	Ecarts de conversion (actif/passif)		N
21	Eléments concernant plusieurs postes du bilan	7	
22	Ventilation du chiffre d'affaires		N
23	Rémunération des dirigeants		N
24	Ventilation de l'effectif moyen		N
25	Charges et produits financiers concernant les entreprises liées		N
26	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		N
27	Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire		N
	<u>Engagements financiers et autres informations</u>		
28	Dettes garanties par des sûretés réelles		N
29	Montant des engagements financiers hors crédit-bail		N
30	Information en matière de C-B		N
31	Engagements en matière de pensions et retraites	8	
32	Amortissements et allègements de charges fiscales futures		N
33	Identité de la société consolidante		N
34	Liste des filiales et participations		N

ASSOCIATION VEREXAL
4 rue Adolphe Mohler
ZI NORD
67210 OBERNAI

ANNEXE

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 429 531,21 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 44 898,31 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 17 Mai 2019.

ASSOCIATION VEREXAL D'OBERNAI

1) Règles et méthodes comptables

1-1 Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

L'activité lucrative n'étant plus prépondérante en terme de chiffres d'affaires, nous avons mis fin à la sectorisation à compter du 1^{er} janvier 2018, et par conséquent soumettons l'ensemble de nos activités aux impôts commerciaux.

1-2 L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'acquisition HT des biens. Il n'y a plus de distinction par secteur d'activité.

Les amortissements ont été calculés sur la base d'une durée d'utilisation normale des biens.

Stocks

Les stocks ont été évalués à leur coût d'achat.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale.

1-3 Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION VEREXAL D'OVERNAI

2) Etat de l'actif immobilisé :

voir annexe 2033-C-SD ci-après

3) Etat des amortissements :

voir annexe 2033-C-SD ci-après

4) Immobilisations financières

Participations Jucoop	45,73 €
Parts sociales C.R.C.A.	1 176,00 €
Participations C.A.C.	56,00 €
Participations GIE POM EST	<u>300,00 €</u>
	1 577,73 €

5) Etats des échéances des créances et des dettes : voir annexe 2057 ci-après

6) Disponibilités

Compte courant CRCA	15 292,83 €
Livret A CRCA	35 822,83 €
Livret épargne CRCA	40 652,25 €
Caisse en euros	<u>578,57 €</u>
TOTAL	92 346,48 €

7) Eléments concernant divers postes du bilan :

Charges à payer :

- <u>Personnel charges à payer</u>		15 365,83 €
S/congés non pris	14 008,77 €	
S/charges à payer	1 357,06 €	
- <u>Organismes sociaux, charges à payer</u>		20 572,05 €
Charges sociales à payer s/CP	4 384,75 €	
Charges sociales MSA 12/2018	14 848,85 €	
Charges sociales CAAA 4T/2018	911,31 €	
Mutualia 4T/2018	427,14 €	
- <u>Etat charges à payer</u>		3 019,12 €
Retenue à la source	25,00 €	
TVA collectée intraco	2 726,36 €	
TVA collectée	1,76 €	
Taxe apprentissage 2018	266,00 €	
- <u>Autres dettes</u>		1 004,94 €
Fermages 2018	238,46 €	
Déplacement président	766,48 €	

- <u>Fournisseurs factures non parvenues</u>		4 080,00 €
AGC – Centre de Fiscalité	2 100,00 €	
Agro-Révision	1 980,00 €	

Produits à recevoir :

- Autres créance :		161 784,78 €
Solde CICE 2018	5 356,00 €	
Excédent versement IS	220,00 €	
TVA déductible	3 133,80 €	
Crédit tva à reporter	3 080,00 €	
TVA s/factures NP	680,00 €	
Subventions à recevoir	148 530,98 €	
Opérations faites en commun	784,00 €	

8) Engagements en matière de pension et retraite :

Enregistrement de l'indemnité de fin de carrière proratisée au 31/12/2018 soit :

- IFC bruts	15 076,66 €
- Charges patronales	<u>4 719,00 €</u>
	19 795,66 €